DORIS ENGINEERING

Société Anonyme au Capital de 3.571.440 Euros
Siège social ` 58 A rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
RCS PARIS B 338 274 491 (86B 10176)

EXTRAIT

DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 JUIN 2007

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I M R
2 8 SEP. 2007
86242
N° DE DÉPOT

1. **REMPLACEMENT DE LA SCI58A PAR UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU FCPE DORIS ACTIONNARIAT, MONSIEUR MICHEL VACHÉ COMME ADMINISTRATEUR**

Le Président confirme que les 4 585 actions DORIS Engineering détenues par la Société Civile des Ingénieurs du 58A ont été cédées au FCPE Doris Actionnariat en date du 3 mai 2007.

En conséquence, le Conseil coopte à l'unanimité Monsieur Michel Vaché, qui doit être porté le 28 juin 2007 à la Présidence du Conseil de Surveillance du FCPE Doris Actionnariat, en qualité d'administrateur en remplacement de la SC des Ingénieurs du 58A pour la durée de son mandat restant à courir.

4.2 **Organisation de la Société**

4.2.1 Départ à la retraite de Monsieur Jean Pépin Lehalleur

Le Président informe le Conseil du départ à la retraite de Jean Pépin Lehalleur, Directeur Général Délégué. Le Président rappelle le rôle important de Monsieur Pépin Lehalleur dans le développement de DORIS. L'ensemble des administrateurs tient à lui exprimer ses remerciements et lui adresse ses meilleurs voeux pour sa nouvelle existence.

4.2.2 Nomination d'un nouveau Directeur Général Délégué

En application de l'article 22 des statuts, le Conseil, sur proposition de Monsieur Loïc des Déserts et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés que Monsieur Bruno Caudrillier assumera désormais les fonctions de Directeur Général Délégué.

Ce mandat de Directeur Général Délégué est consenti pour toute la durée du mandat de Président Directeur Général de Monsieur Loïc des Déserts. Au cas où, pour quelque raison que ce soit, Monsieur Loïc des Déserts, Président Directeur Général, viendrait à cesser ou serait empêché d'exercer ses fonctions de Président Directeur Général, Monsieur Bruno Caudrillier cesserait ses fonctions de Directeur Général Délégué le jour même de la nomination d'un nouveau Président Directeur Général.

Monsieur Bruno Caudrillier déclare accepter les fonctions de Directeur Général Délégué de la Société qui viennent de lui être confiées, et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements en vigueur pour les exercer. Il remercie le Conseil de sa confiance.

A l'égard des tiers, Monsieur Bruno Caudrillier, Directeur Général Délégué, dispose des mêmes pouvoirs que Monsieur Loïc des Déserts en sa qualité de Président Directeur Général.

La rémunération du Directeur Général Délégué sera fixée par la Commission des rémunérations, réunie à cet effet à la diligence du Président Directeur Général.

Pour copie certifiée conforme

Le Président Directeur Général,
Monsieur Loïc des Déserts
«pour copie certifiée conforme »